

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-09/36B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPERIMENTATION DU PROCEDE INNOVANT WAVE BUMPER.

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, salle Noell à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	9
En exercice :	12		Contre :	-
Présents :	9		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 11 septembre 2019

Le Président expose à l'assemblée,

La société WAVE BUMPER développe une gamme de solutions destinées à faire face aux problématiques d'inondation et aux ouragans dont le premier système de digue amovible en matériaux composites ou béton capable de résister aux impacts des vagues.

Ce procédé a été jugé compatible par la DREAL Occitanie avec la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte

Pour rappel, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) validée le 29 juin 2018 constitue une feuille de route qui engage l'État et les collectivités dans une démarche de connaissance et de stratégies locales afin de prendre en compte les risques littoraux dans les politiques publiques.

Ce procédé pourrait donc être déployé, à titre d'expérimentation, sur le littoral de la commune de Saint-Cyprien pendant la période à risque de submersion marine.

Le coût de fourniture et de livraison des modules est de 680 € HT par mètre linéaire.

Cette expérimentation sur 242 mètres linéaires.

La Communauté de Communes Sud Roussillon envisage de solliciter une aide auprès de tous les financeurs potentiels, comme l'Europe (FEDER), la Région, le Département des Pyrénées-Orientales.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
242 ml x 680	164 560	<u>Financier sollicité :</u>	
		Europe (FEDER)	65 824 (40 %)
		Région	32 912 (20 %)
		Département	32 912 (20 %)
		<u>Autofinancement</u>	32 912 (20 %)
TOTAL	164 560		164 560

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ADOpte** le projet d'expérimentation du procédé Wave Bumper sur la commune de Saint-Cyprien sur 242 ml ;

↳ **DECIDE** de solliciter, l'Europe au titre du FEDER pour une aide financière à hauteur de 40 % du coût de ce projet, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales à hauteur de 20 % du coût de ce projet ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement ci-présenté et dit que les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190918-2019-09-36B-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019